

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 18 mai 2009.

Nombre de conseillers élus

11

Conseillers en fonction

11

Conseillers présents

11

Sous la présidence de M. MULLER Dominique Maire

Conseillers présents : FOURNIER C. / DOSSMANN M.
HINDENNACH G. / RIFF D. / KREMMEL M.L. / SCHARSCH J.
FALK E / KEITH H / HEIM C / WOLFF B

Conseiller absent : Néant

Présentation pour approbation du procès-verbal de la réunion du 20 avril 2009

Après lecture, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 20 avril 2009.

Organisation de l'inauguration de l'église restaurée :

Suite aux propositions de la commission Vie Associative, le Conseil Municipal décide de fixer comme suit le programme de l'inauguration de l'église restaurée :

- 16 h 00 : Accueil et prélude inaugural à l'orgue
- 16 h 15 : Bénédiction de l'extérieur de l'église par le Père Christophe
- 16 h 30 : Coupé de ruban – visite de l'édifice et des travaux réalisés avec les officiels – discours des officiels
- 17 h 30 : Apéritif concert avec la participation de la musique Fraternité de Duntzenheim

- 19 h 00 : Tarte flambée payante organisée par le Conseil de Fabrique – Soirée dansante animée par CD à l'aire de jeux
- 22 h 00 : Retraite aux flambeaux pour les enfants
- 23 h 00 : Feu d'artifices

Le Conseil Municipal décide de prendre en charge le financement de l'apéritif concert, du feu d'artifices et l'acquisition des lampions pour la retraite aux flambeaux.

Organisation des élections européennes du 7 juin 2009 :

Pour l'organisation des élections européennes le Conseil Municipal décide la répartition suivante du bureau de vote :

- 8 h 00– 10 h 30 : FOURNIER C. – HEIM C. – KEITH H.
- 10 h 30 – 13 h 00 : KREMME L M.L. – HINDENNACH G. – SCHARSCH J.
- 13 h 00 – 15 h 30 : DOSSMANN M. – RIFF D. – FALK E.
- 15 h 30 – 18 h 00 : MULLER D. – WOLFF B. – STORCK M.

Installation d'un columbarium et d'un ossuaire au cimetière :

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de l'offre proposée par l'entreprise GRANIEST de Lupstein et des prix pratiqués par d'autres entreprises, décide

■ de faire installer au cimetière :

- un columbarium 10 cases pour 9 210 € TTC
- un jardin du souvenir pour 2 760 € TTC
- un ossuaire pour 3 820 € TTC

■ de confier ces travaux à l'entreprise GRANIEST avec en plus la fourniture gratuite d'un banc en granit.

Urbanisme – servitude de passage :

Dans le cadre du permis de construire n° 6742304^E0009 accordé le 18.07.2005 à la société SCI 2 J pour deux maisons d'habitation et la vente par cette dernière des parcelles construites section 2 n° 92/49 et 93/49, le Conseil Municipal, en vue de permettre aux acquéreurs d'accéder à leur terrain en passant sur la parcelle section 2 n° 470 propriété de la commune, décide d'autoriser la constitution de servitudes de passage et de canalisations souterraines au profit des parcelles section 2 n° 92/49 et 93/49. Ces servitudes seront constituées à titre gratuit. Les travaux d'aménagement du chemin de passage seront à la charge des propriétaires du fonds dominant. La réparation des dommages qui résulteraient des propriétaires du fonds dominant, sera à la charge de ces derniers.

Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire de signer cet acte de constitution de servitude.

Travaux de restauration de la piéta de l'église :

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des devis fournis pour la restauration de la piéta, par :

- l'Atelier de restauration MEYER pour 3 100 € HT
- l'Entreprise Guy VETTER pour 1 990 € HT

décide de confier les travaux de restauration de la piéta à l'Entreprise Guy VETTER pour un montant de 1 990 € HT.

Travaux topographiques pour les travaux de voirie route de Saverne, place de l'Ecole et place des Tilleuls

M. le Maire informe le Conseil Municipal que pour les travaux de voirie route de Saverne, place de l'Ecole et place des Tilleuls, il y a lieu de faire établir des travaux topographiques destinés au maître d'œuvre. Il présente les offres de 3 cabinets de géomètre, à savoir ;

- CARBIENER : 1 901,64 € TTC
- KLOPFENSTEIN et SONNTAG : 1 877,72 € TTC
- BAUR : 5 728,84 € TTC

Le Conseil Municipal, décide de confier ces travaux au cabinet KLOPFENSTEIN et SONNTAG pour 1 877,72 € TTC.

Travaux de menuiserie :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de confier les travaux suivants à l'Entreprise DIEBOLT de Dettwiller :

- Fourniture et pose d'une porte à un local de rangement de la salle polyvalente pour 475 € HT,
- Fourniture et pose d'une trappe d'accès au clocher pour 350 € HT.

Procédure de dématérialisation des actes :

Le Maire expose :

- Dans le cadre de la modernisation de l'Administration et de l'utilisation des Nouvelles Technologies, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin propose la mise en place d'une procédure de dématérialisation des Actes Administratifs.
- Cette dernière consiste à adresser par voie électronique aux services de l'Etat tous les arrêtés et délibérations pris par la Commune ainsi que les contrats et conventions intéressant ces divers actes.
- Que dans ce contexte, il est nécessaire de retenir un « tiers de Télétransmission » chargé de sécuriser la procédure et d'assurer la traçabilité des transmissions.
- Que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin, en accord avec les autorités chargées du contrôle de l'égalité, propose aux collectivités affiliées de mettre en concurrence ces divers « tiers de Télétransmission » afin d'obtenir des tarifs mutualisés à l'échelle du département pour les collectivités intéressées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie Réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Décide :

Article 1^{er} : La Commune charge le Centre de Gestion du Bas-Rhin de consulter le marché des « tiers de télétransmission » homologué par les services du Ministère de l'intérieur, pour son compte, dans le but de sélectionner et retenir un prestataire agréé en vue de permettre la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Article 2 : Au vu des résultats de la consultation qui seront communiqués aux collectivités par le Centre de Gestion, la commune décidera par délibération, le cas échéant, l'adhésion à la plateforme de télétransmission du tiers de télétransmission retenu par le Centre de Gestion du Bas-Rhin.

Compte rendu des réunions :

- M. DOSSMANN Michel a assisté à une réunion organisée par le Conseil Général concernant un réaménagement des transports collectifs. Saessolsheim verra probablement disparaître sa liaison CTS avec Strasbourg, faute d'utilisateurs. Se pose le problème du parking aménagé par la Commune pour les bus. Les responsables de la compagnie prévoient une entrevue avec le Maire à ce sujet. Il est également question de mettre en place un service de transport à la carte.

- M. le Maire rend compte d'une réunion à Saverne sur le SCOT (Schéma de cohérence territoriale) au cours de laquelle les thèmes abordés ont été le problème du foncier, du logement social alliés au développement durable. Dans les villages, pour lutter contre l'envolée des prix des terrains, on préconise de faire construire dans les dents creuses.

- Mme FOURNIER Christiane fait part d'une réunion organisée par La Communauté de Communes, au cours de laquelle, dans un souci de réaliser des économies, a été abordé le service de transport à la demande, utilisé en grande partie par les sociétés de réinsertion. Se pose le problème du maintien de ce service, sachant qu'il y a tout de même 13 communes dans la communauté de communes qui ne sont desservies par aucun transport en commun.

Au cours de cette réunion il a été également question de l'accessibilité des personnes handicapées aux lieux publics. Une étude doit être réalisée dans chaque commune en vue d'établir un état des lieux.

Elle a assisté à une autre réunion organisée par la CAF portant sur le RSA qui va se substituer au RMI à partir du 1^{er} juin. Les demandes pour en bénéficier devront se faire directement à la CAF, mais les personnes souhaitant des informations pourront les obtenir à la mairie où une documentation est à leur disposition.

Elle rapporte qu'une réunion du RAJ a permis de faire le point sur l'organisation des jeux inter villages du 14 juin et il s'est avéré que les collectivités les plus importantes ont le plus de mal pour constituer leurs équipes.

Accueil du Conseil Municipal de St Jean de Bassel le lundi 1^{er} juin:

Pour l'accueil du Conseil Municipal de St Jean de Bassel, un programme détaillé est diffusé à chaque membre du conseil municipal.

Pour copie conforme
Saessolsheim, le 22 mai 2009.

Le Maire